

*Le Chef du Département politique, P. Aubert, au Chef du Département de l'intérieur, H. Hürlimann*¹

MENACES DE DÉPART DE L'OMS

Berne, 6 novembre 1978

Je vous remercie de votre lettre du 25 septembre² ainsi que des informations que vous avez bien voulu me transmettre au sujet de l'OMS³. Je ne crois pas que cette organisation quitte jamais Genève, mais les propositions de transfert dont elle est l'objet sont un indice de plus de la tendance à la décentralisation des activités des organisations et des conférences internationales. Que ce soit pour des raisons politiques ou économiques, celle-ci devient toujours plus nette⁴.

Le Département politique a attiré l'attention du Conseil fédéral sur les difficultés budgétaires des organisations internationales à Genève dans sa proposition du 20 avril 1978⁵. Depuis lors la situation s'est encore aggravée⁶ et les organisations internationales, gouvernementales ou non, demandent l'aide de la Suisse⁷.

Il n'est, à mon avis, pas possible pour la Suisse de compenser les pertes de change résultant de la fluctuation des monnaies⁸; ceci constituerait un pré-

1. *Lettre (Copie): CH-BAR#E2003A#1990/3#1679** (o.721.81). Rédigée par F. Pometta. Copie à G.-A. Chevallaz, B. de Riedmatten, M. Heimo, la Mission permante d'observation de la Suisse auprès des Nations Unies à New York, la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève et la Section des Nations Unies et Organisations internationales du Département politique.

2. *Lettre de H. Hürlimann à P. Aubert et G.-A. Chevallaz du 25 septembre 1978*, dodis.ch/53954.

3. *Cf. la lettre de F. Pometta à U. Frey du 11 mai 1978*, dodis.ch/51574.

4. *Cf. la notice de F. Gruber du 7 mars 1978*, dodis.ch/50154.

5. *Cf. le PVCF N° 723 du 3 mai 1978*, dodis.ch/50157.

6. *Cf. le télégramme N° 33 de R. Mayor à la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales à Genève du 2 juin 1978*, dodis.ch/51577.

7. *Cf. la notice de A. Weitnauer à P. Graber du 10 avril 1978*, dodis.ch/49956.

8. *Cf. DDS, vol. 27, doc. 163*, dodis.ch/50143.



cédent dangereux et, à cet égard, je partage entièrement l'avis exprimé par le Chef⁹ du département des finances et des douanes dans sa lettre du 11 octobre¹⁰. J'ajouterais même que – si désagréable qu'elle soit – la crise budgétaire que traversent actuellement les organisations internationales aura eu pour effet de les inciter à un effort nécessaire de restructuration.

Politiquement cependant, un geste de la Suisse serait opportun et c'est pourquoi le département politique a proposé que la FIPOI mette gratuitement le Centre international de conférences de Genève (CICG) à la disposition des organisations intergouvernementales établies à Genève (cf. la proposition au Conseil fédéral du 11 octobre 1978¹¹). L'OMS, par exemple, si elle faisait usage de cette offre pour ses conférences n'aurait plus à supporter la charge assez lourde de la location des salles du Palais des Nations. De son côté, l'ONU qui manque actuellement de salles de conférences pourrait organiser davantage de réunions à Genève. Certes, la gratuité du CICG entraînera un sacrifice financier pour la Confédération, mais économiquement et politiquement celle-ci a intérêt à retenir les conférences internationales en Suisse. Elle a, en outre, au cours de ces dernières années tout au moins, fait des gains de change importants sur ses contributions internationales en dollars.

Je crois enfin que nous pourrions aussi montrer notre intérêt pour les organisations internationales en augmentant les contributions volontaires de la Suisse aux programmes d'assistance technique des organisations internationales¹². Cette méthode qui permet tout de même au donateur d'exercer une certaine influence sur la conception et l'administration des programmes me paraît préférable à celle des contributions à fonds perdus aux budgets réguliers qui est préconisée par M. Furth. Je crois aussi qu'en période de récession, nous aurions peut-être là un moyen de placer des experts suisses et d'exporter un certain know-how. Vu l'ampleur des programmes de l'OMS, cette possibilité devrait être étudiée d'entente entre les divers services de l'administration fédérale qui s'occupent de l'OMS.

9. G.-A. Chevallaz.

10. Lettre de G.-A. Chevallaz à H. Hürlimann du 11 octobre 1978, dodis.ch/50158.

11. Pour la proposition du Département politique du 18 octobre 1978, cf. le PVCF N° 1862 du 15 novembre 1978, cf. dodis.ch/52285. Cf. aussi la lettre de P. Aubert à G.-A. Chevallaz du 11 avril 1978, dodis.ch/50156.

12. Cf. le communiqué de presse du Service d'information et de presse du Département politique du 2 novembre 1977, dodis.ch/51615 et le PVCF N° 1737 du 23 octobre 1978, dodis.ch/51614.